

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du lundi 7 octobre à 20h30

Présents

Mesdames et Messieurs

NOLL Dorothea	Présidente
BOYE Jenny	Vice-présidente
VERARDI Tiziano	Secrétaire

CARTIER Antonella
CASTLE Danièle
MACHERET Isabelle
MALHERBE Sylvie
MEGROZ Valérie
PFEIFFER Pablo
STEIMER Jérôme
VIGNERON Gyl
WUTHRICH Patricia

Excusés

KENDE Michael
PESENTI Sébastien

Absente

STANGA Laura

Exécutif

MUÑOZ Ricardo, maire
ROCH Barthélémy, administrateur

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019
 2. Communications du bureau
 3. Prise de position sur les décisions prises lors de l'assemblée générale du 19 juin 2019 de l'Association des communes genevoises par l'octroi de subventions via le Fonds intercommunal (Grand-Théâtre, nouvelle place de crèche, Bibliobus, dépenses culturelles diverses, dépenses sportives diverses, financement d'investissements informatiques généraux, financement d'un investissement pour l'application informatique petite enfance, Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire)
 4. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2020
 5. 1^{ère} présentation du projet de budget
 6. Consultation publique Aéroport – précisions des éléments de procédure
 7. Communications de la mairie
 8. Communications des commissions
 9. Propositions individuelles et questions
-

Mme NOLL ouvre la séance à 20h30. Elle accueille M. Sacha Gönczy, procès-verbaliste.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019

M. VIGNERON signale une coquille orthographique qui sera corrigée.

Mme NOLL passe à l'approbation du procès-verbal qui est accepté par **9 voix pour et 2 abstentions**.

2. Communications du bureau

M. VERARDI lit intégralement le courrier de Mme Cornelia Gobat du 18 septembre 2019 contre le « littering » (déchets sauvages) sur la commune.

Mme NOLL indique que la commission infrastructures va se saisir de cette problématique ; un accusé de réception sera adressé à Mme Gobat.

Mme CASTLE demande à ce qu'un retour au Conseil soit prévu. **Mme NOLL** répond qu'il en sera fait ainsi.

Pour les incivilités diverses (littering, chiens sans laisse, etc.) **M. ROCH** informe qu'il existe la possibilité de prendre les services d'un garde-champêtre ou garde-rural comme c'est le cas dans d'autres communes. Il sera opportun de revenir en commission infrastructures afin d'examiner ces éventuelles solutions.

3. Prise de position sur les décisions prises lors de l'assemblée générale du 19 juin 2019 de l'Association des communes genevoises par l'octroi de subventions via le Fonds intercommunal (Grand-Théâtre, nouvelle place de crèche, Bibliobus, dépenses culturelles diverses, dépenses sportives diverses, financement d'investissements informatiques généraux, financement d'un investissement pour l'application informatique petite enfance, Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire)

Mme NOLL demande aux conseillers s'ils souhaitent traiter le dossier des décisions en bloc. En l'absence d'opposition, le Conseil agréé la lecture en bloc. **M. VERARDI** passe à la lecture de tous les libellés de ces décisions.

Mme NOLL passe à l'approbation des décisions prises par l'association des communes genevoises le 19 juin dernier qui sont acceptées à l'unanimité des votants.

4. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2020

Mme Dorothea NOLL se propose pour la présidence.

Mme Danièle CASTLE se propose pour la suppléance de la présidence.

Mme Valérie MEGROZ se propose pour la vice-présidence.

Mme Antonella CARTIER se propose pour la suppléance de la vice-présidence.

En l'absence d'opposition, le Conseil agréé cette nomination.

5. 1^{ère} présentation du projet de budget

M. ROCH s'appuie sur un support visuel qui sera annexé au procès-verbal. Il présente les chiffres clés du budget en entrant dans le détail des revenus fiscaux. Il y a des variations à la baisse sur les personnes physiques (- 302'000 F). Cependant, il y a une correction 2014-2018 qui permet de compenser cette baisse (312'000 F). Les prévisions fiscales restent prévisionnelles. En ce qui concerne les revenus des personnes morales, ils sont stables et relativement faibles sur la commune. Il mentionne également les fonds de péréquations ainsi que la compensation de la Confédération pour les personnes morales.

M. VERARDI s'interroge sur les correctifs 2014-2018.

M. ROCH explique qu'il y a des estimations qui sont réalisées quatre fois durant l'année. L'Etat transmet des estimations pour l'année mais aussi les variations sur les années précédentes. Avec la rentrée des déclarations, les estimations sont corrigées au fur et à mesure. Le montant de 312'000 F reprend les corrections des quatre dernières années, principalement en 2017 et 2018 : respectivement 190'000 F et 96'000 F.

Il poursuit par les lignes charges et revenus, toutes détaillées sur le support visuel. Concernant la fonction 0, il rappelle qu'il y a une augmentation de 10'000 F pour les nouveaux procès-verbalistes (commissions), ainsi qu'une transition numérique pour les conseillers municipaux par l'achat d'ordinateurs portables (19'500 F). Il s'agit d'une proposition de la mairie qui entre dans la stratégie d'abandon du papier et la dématérialisation des documents (une discussion aura lieu en commission des finances). Concernant l'administration, il y a certains changements en termes de RH mentionnés sur le support visuel. Il faut ensuite citer certains investissements informatiques et travaux sur les bâtiments administratifs (sono pour la salle communale intérieure et extérieure, Eco 21, extension du Wi-Fi).

Mme CASTLE demande si Eco 21 rend obligatoire la réfection des chauffages.

M. ROCH explique qu'il s'agit de propositions basées sur des études encore en cours ; il n'y a pas d'obligation par la suite d'effectuer les changements.

M. MUÑOZ indique que le seul élément rendu obligatoire par la loi est le changement des fenêtres, qui est en cours dans les bâtiments mairie et au four à pain.

M. ROCH explique, toujours sur la fonction 0 mais du côté des changements à la baisse, qu'il y a notamment une économie de 100'000 F (fin de l'amortissement de la salle polyvalente) et un revenu de 25'000 F lié à la location de l'appartement au-dessus du Petit Chevalier. Il passe sur les fonctions 1 et 2 qui ne connaissent pas de changement. En fonction 3, il faut mentionner Antigél et « Art en campagne » qui ajoutent 10'000 F. En ce qui concerne le FC Collex-Bossy, tout va passer par le groupement du stade Marc-Burdet. Il faut s'attendre à des achats de matériel et certains travaux urgents sur le bâtiment. Il y a en conséquence une augmentation de 35'000 F pour le stade. Dans la rubrique sports, il faut également mentionner le montant prévu de 30'000 F pour le terrain de beach-volley.

A la fonction 4 se trouve entre autres un montant de 11'000 F qui concerne la société de sauvetage de Bellevue. Une subvention de la Loterie romande a permis de réduire cette participation qui était prévue à la base à 40'000 F pour Collex-Bossy. En ce qui concerne la fonction 5, il faut mentionner le projet des repas de midi à l'Espace de vie enfantine du Petit Chevalier et les nouvelles normes de l'OCIRT au sujet du barème des salaires (30'000 F). De l'autre côté, la votation sur la RFFA a entraîné un revenu de 20'000 F en plus. Concernant la fonction 6, **M. ROCH** explique que la commune souhaite passer à une participation de 50 F pour l'abonnement TPG pour les jeunes de 12 (année des 12 ans) à 18 ans. Actuellement, la commune verse pour la première année uniquement lors du départ de l'école élémentaire.

Mme CASTLE demande si cette subvention concerne également les aînés. **M. ROCH** répond par la négative.

Pour la fonction 7, il y a un poste important pour la révision du PDCom et 30'000 F pour le plan de site de Bossy. En ce qui concerne la fonction 9, il est prévu 35'000 F pour refaire le carrelage de l'auberge (en accord avec les exploitants).

A la question de M. VIGNERON à savoir si la formation aux premiers secours du personnel de la mairie (discutée en commission sécurité) a été inscrite au budget, **M. ROCH** répond affirmativement

Mme MACHERET demande s'il est prévu de changer les sièges de la salle du four à pain.

M. ROCH indique que cela n'est pas prévu au budget mais qu'il est possible d'en parler lors de la commission des finances. Il poursuit par la politique salariale ; en termes d'adaptations des salaires 2020, il y a désormais 7.7 postes qui représentent 9 employés.

Au niveau des investissements (patrimoine administratif), il faut mentionner la participation au FIDU ainsi que la cuisine de la salle communale. Au niveau du patrimoine financier, il y a la ferme Gindre-Constantin, la Parcelle 792 et l'ancienne poste. Sur ce dernier projet et à la question de **Mme NOLL**, il indique qu'il s'agit du studio (qui sera transformé en trois pièces).

M. MUÑOZ précise, en ce qui concerne l'ancienne poste, que le travail sur la façade a été prévu pour l'année prochaine (rafraîchissement).

Mme MEGROZ demande s'il y a un budget prévu pour les lumières de la chapelle.

M. ROCH indique que l'idée est de revoir tout le système sono et lumières de la chapelle. La mairie n'a pas eu le temps de demander des offres, il sera demandé à l'entreprise qui a déjà établi une offre pour la sono de la salle communale de le faire également pour La Chapelle.

M. VERARDI s'interroge sur le bâtiment à la route de Vireloup 110 (ancienne Poste). Il a l'impression que les réparations sont lourdes et se demande si cela était prévu dans le projet validé à la base (façade, isolation).

M. MUÑOZ répond que la façade était prévue au budget. En ce qui concerne l'isolation, il explique que dans le cadre de l'objectif Eco 21, la mairie s'est interrogée sur les travaux à mener. Le but est de ne pas demander de multiples crédits mais d'attendre les résultats de l'étude portant sur l'IDC (indice de dépense de chaleur). Cette étude est en cours. En fonction de l'IDC, il sera possible d'apprécier l'opportunité de refaire les murs.

Mme NOLL déclare, en l'absence d'opposition, que le projet de budget est renvoyé en commission des finances (séance du 15 octobre 2019).

6. Consultation publique Aéroport – précisions des éléments de procédure

M. MUÑOZ explique qu'une enquête publique a été lancée au niveau d'un changement d'exploitation demandé par l'Aéroport de Genève (GVA). Il comporte notamment une nouvelle piste de décollage (une « bretelle ») qui serait cachée par le bâtiment du FRET, juste avant Palexpo. Cette bretelle permettrait aux avions de s'écarter plus vite pour augmenter la fréquence des avions sur la piste. D'autres mesures sont à signaler, dont une qui permet de prévoir le décollage de quatre longs courriers après 22h.

Les communes ont été un peu prises de court par l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile) et GVA, puisque le dossier est mis à l'enquête publique entre le 17 septembre et le 17 octobre. C'est la raison pour laquelle il a été prévu une séance publique à Genthod le 9 octobre 2019. Des synthèses ont été réalisées par L'ATCR (Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport). Un Conseil extraordinaire est prévu le 14 octobre 2019 afin de voter une résolution pour former opposition ou non aux documents mis à l'enquête publique. Il enjoint les conseillers à se rendre à la séance publique, afin qu'ils puissent s'informer et proposer une résolution, cohérente avec toutes les communes concernées par l'aéroport.

Mme CARTIER demande si les autres communes ont déjà formulé une opposition.

M. MUÑOZ indique que la plupart des communes ont leur séance du Conseil après le 9 octobre. Il a paru opportun de proposer de se rendre à cette séance avant de prendre une résolution. Le dossier est mis à disposition à la mairie, mais est considérable. Il précise qu'il y a deux manières de faire opposition: par la biais d'un courrier signé par l'Exécutif ou par une résolution votée par le Conseil. La résolution semble plus opportune puisque l'Exécutif est *de facto* inclus dans la prise de position.

M. VERARDI demande si l'argumentaire de l'ATCR est à disposition. **Mme TONINATO** indique qu'il sera mis à disposition pour les conseillers dès le 8 octobre 2019.

7. Communications de la mairie

Dicastère de M. Munoz

7.1 Décharge de type A

M. MUÑOZ explique que l'administration travaille sur la manière de déroger au plan directeur pour la décharge de type A. Il a été constaté que le projet du consortium dérogeait au plan directeur des décharges (distance par rapport aux maisons, origine des matériaux). Accompagné du technicien communal, il cherche à savoir comment traiter la procédure administrative et dégager les outils qui existent.

Mme CASTLE demande s'il s'agit de procédures légales ou purement administratives. **M. MUÑOZ** indique que cela peut déboucher sur des aspects légaux.

Mme NOLL demande s'il y a de nouvelles informations sur la décharge bioactive.

M. MUÑOZ explique qu'il a été annoncé qu'il y aura des sondages sur le site de Bourdigny. Le GESDEC indique notamment que les systèmes étanches doivent l'être nativement. Or, il est possible d'agir différemment. Il s'agit d'un travail de récolte de données.

7.2 Projets divers

M. MUÑOZ donne les dates importantes à retenir pour les semaines à venir :

- 8 octobre 2019 : séance publique de Ferme Gindre-Constantin
- 9 octobre 2019 : réunion sur la problématique de GVA
- 10 octobre 2019 : groupement du stade Marc Burdet
- 16 octobre 2019 : comité d'évaluation de la ferme Gindre-Constantin
- 28 octobre 2019 : séance sur le plan de site de Bossy
- 12 novembre 2019 : commission d'urbanisme (relance du dossier des Houchettes)

M. MUÑOZ indique également que la préparation de la nouvelle version du PDCom est en cours pour une remise en production début 2020.

Dicastère de M. Roch

7.3 Bâtiments

M. ROCH indique que la commune a reçu l'autorisation de construire pour la transformation du studio de l'ancienne poste. En ce qui concerne la ferme Gindre-Constantin le crédit voté est dépassé (de 125'000 F à 134'530 F). Le dépassement sera intégré dans le crédit d'investissement voté prochainement. Concernant l'appartement de l'ancienne école (au-dessus du Petit chevalier), il a été loué par trois étudiantes.

8. Communication des commissions

8.1 Commission de l'urbanisme

Mme NOLL insiste sur l'importance de la séance sur le plan de site qui se déroulera le 28 octobre prochain. (Il est possible de consulter le document y relatif à la mairie).

8.2 Commission sociale

Mme BOYE indique qu'il y a la sortie des aînés le 12 novembre 2019 pour les Automnales en lieu et place du goûter de fin d'année.

8.3 GLRD (Groupement des législatifs de la rive droite du lac)

Mme NOLL fait un retour sur les diverses discussions qui se sont déroulées lors de la dernière rencontre. Travaux routiers : discussions sur ces travaux qui vont encore durer (zones 30, etc.). La problématique des bus articulés a également été évoquée.

Tout comme celle de la décharge de type A (travail commun avec Bellevue). Il a aussi été question du besoin en classes scolaires.

A Versoix et à Genthod, un espace « Emploi » a été mis en place pour la réinsertion de personnes sans emplois.

Le sujet de l'aéroport de Genève a également été évoqué (PSIA).

Elle rappelle que le GRLD est ouvert à tous les membres du bureau ; c'est Collex-Bossy qui devra accueillir le GLRD en 2020.

9. Propositions individuelles et questions

9.1 Proposition pour la mise en place d'un dépôt-livres

Mme MACHERET remarque qu'il y a une cabine téléphonique non utilisée à l'arrêt Collex-Ecole. Elle est d'avis qu'un dépôt livres pourrait être organisé.

Mme TONINATO indique qu'il faut s'assurer que l'objet appartient totalement à la commune.

Mme NOLL met aux voix le principe de créer un dépôt de livres à l'arrêt de bus de Collex-Ecole. **A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le principe.** Elle indique que le projet est renvoyé à la commission sociale.

2.2 Léman Express - TPG

M. Tiziano VERARDI s'interroge sur le tout-ménage sur le Léman Express. Il se dit étonné que les trains puissent parvenir jusqu'à Collex-Bossy !

Mme Jenny BOYE se pose la question du banc debout à Colovrex. Elle demande s'il est possible de faire un banc assis.

M. Ricardo MUÑOZ explique qu'il n'est pas sûr que la commune de Bellevue soit d'accord (l'arrêt est sur leur territoire). Il rappelle que les aménagements des TPG des horaires 2020 entraînent une coordination des bus Z, 52 et 20. Pour ceux qui arrivent de la ville, la solution est le train puis le bus depuis les Tuileries. Il est possible d'inscrire ce montant au budget, tout en diminuant un autre compte. Il y a, selon les estimations des TPG, 13% des usagers de Collex-Bossy qui font le transbordement à Colovrex. Il faut se poser la question de l'opportunité de cette installation.

Mme Dorothea NOLL lève la séance à 21h41.

Le secrétaire du Conseil municipal
Tiziano VERARDI

La présidente du Conseil municipal
Dorothea NOLL

La secrétaire de mairie
Danielle Toninato